

COMMUNICATION ET RESERVATION

Le principal moyen de communication collective du SISCO vers les familles est l'envoi d'e-mail. Si vous pensez ne pas recevoir les informations, n'hésitez pas à nous contacter pour vérifier que vous êtes bien dans la liste de diffusion.

Pour contacter le SISCO, les personnes à privilégier sont le secrétariat (mail ou téléphone) ou directement Mr le Président.

Toutes les informations utiles seront présentes sur le site internet (sisco-grh.fr). Ce site donne aussi accès au portail « Famille » qui est l'unique moyen autorisé pour réserver les repas de cantine.



Ce portail permet également de recevoir et consulter ses factures. Celle-ci sont payables *via* le site PayFIP.gouv.fr (par prélèvement ou carte bancaire), ou encore auprès des buralistes agréés.

Un guide d'utilisation du portail « Famille », les modalités et délais de réservation, ainsi que vos identifiants pour la création de votre compte (pour les nouvelles familles) vous seront transmis par message électronique. En cas de problème de création de compte ou de question sur l'utilisation du portail, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical est constitué de trois conseillers municipaux issus de chacune des trois communes adhérentes. Le comité est constitué ainsi :

Président : Dominique EVRARD (Rumigny)

1^{er} Vice-Président : Aurélie BANSE (Hébécourt)

2^{ème} Vice-Président : Bruno BARDET (Grattepanche)

Secrétaire (du comité) : Marie-Claude BOUTIN (Rumigny)

Délégués : Dominique LEFAUVEAU et Sylvie MASSET pour Grattepanche, Pierre FERCHAUD pour Rumigny, Philippe THEO et Odile DEVILLE-POIX pour Hébécourt.

LE PERSONNEL

Pour assurer ses missions, le SISCO emploie quatre agents titulaires : Sandrine TABARY (Secrétariat), Maryline CONSTANT (ATSEM pour la classe PS/MS), Laurence VAUQUELIN et Virginie LEFEBVRE (agents polyvalents).

Cette équipe est épaulée par du personnel non-titulaire pour assurer les missions de garderie, de cantine et d'activités dans les meilleures conditions, et encore des étudiants en STAPS (pour l'animation sportive de la pause méridienne).

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT



LIVRET D'ACCUEIL



Le SISCO prend en charge l'accompagnement dans le transport scolaire, la garderie et la cantine des enfants inscrits dans le regroupement pédagogique Grattepanche-Rumigny-Hébécourt. Ce livret a pour objet de vous donner les informations principales.

INSCRIPTION

L'inscription aux services périscolaires est obligatoire et se fait en acceptant son règlement intérieur et en fournissant les documents nécessaires et dûment complétés (fiche de renseignements, personnes à contacter, attestation d'assurance, estimation de fréquentation, droit à l'image). Le dossier d'inscription sous format papier vous sera remis et sera à retourner au secrétariat. Les documents vierges seront aussi disponibles sur le site internet pour réimpression par vos soins si nécessaire.

FACTURATION ET TARIFS

Les factures sont envoyées régulièrement, et payables sous 3 semaines. Le nombre d'heures de garderie est établi par relevé de présence. La réservation des repas est obligatoire et tout repas réservé qui ne serait pas annulé à temps ou sans motif valable (maladie avec justificatif par exemple) sera réputé dû et facturé.

Les tarifs sont mentionnés dans le règlement intérieur et sont disponibles sur le site internet du SISCO. Ces tarifs sont modulés selon le quotient familial, en trois tranches. Il convient de transmettre au SISCO votre attestation de quotient familial (à l'aide de votre compte caf.fr). En l'absence de cette information, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire entre les trois sites du RPI relève de la compétence d'Amiens Métropole et est assuré par Synergihp, sous l'encadrement du personnel du SISCO.

Ce transport est ouvert uniquement pour les élèves inscrits dans le RPI. Les élèves devront respecter les règles du transport, à savoir rester assis, avoir la ceinture attachée, et respecter le chauffeur et les accompagnateurs.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à la montée ou à partir de la descente du bus. Si aucun adulte n'est présent pour récupérer un élève, celui-ci sera pris en charge à la garderie, et ce temps sera facturé au tarif normal.

Les horaires sont affichés à la garderie, et sont disponibles sur le site internet et dans ce livret.

CANTINE ET GARDERIE

Les temps de garderie et du repas du midi sont assurés sur le site situé sur la commune de Rumigny, les jours d'école uniquement.

La garderie est ouverte de 07h30 à 08h45 le matin, et de 16h45 à 18h45 le soir. L'élève ne peut être récupéré que par les personnes habilitées, mentionnées dans la fiche correspondante du dossier d'inscription. En cas de changement ou de situation exceptionnelle, une autorisation **écrite** par les représentants légaux sera demandée.

En cas de retard le soir (arrivée des parents après 18h45), nous vous prions d'en avertir le personnel dès que possible. Une surfacturation pourra être appliquée.

La préparation et la livraison des repas est assurée par la société API. Le réchauffage et le service sont assurés par le personnel du SISCO. Le repas se fait en trois services.

L'inscription à la cantine est obligatoire et doit se faire par le portail « Famille » uniquement. L'inscription est possible jusqu'à 10h la veille (en jours ouvrés).

Des repas sans viande spécifique, ou végétariens, sont proposés en menu de substitution à toute personne en faisant la demande. En revanche, il n'est pas proposé de menu particulier en cas d'allergie alimentaire (Un PAI devra être mis en place en lien avec l'école et le SISCO).

Le personnel du SISCO n'est pas habilité à administrer un traitement médicamenteux de quelque nature que ce soit. Les parents d'enfants atteints de maladie chronique ou nécessitant des soins médicaux devront établir un PAI en lien avec l'école et le SISCO.

ALSH

En partenariat avec la commune de Saint Sauflieu, le SISCO propose de l'accueil de loisirs pour les enfants pendant les vacances (la première semaine des petites vacances sauf celle de Décembre, et 4 semaines en Juillet). Les informations et les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site portail-animation.ufcv.fr.

Cet accueil est accessible à tous les enfants des trois communes, **inscrits ou non dans le RPI**, jusqu'à l'âge de 12 ans (hors camp « ado »).

SYNDICAT SCOLAIRE

Secrétaire : Mme Sandrine Tabary
Horaires : Le mardi de 09h00 à 12h00 et le
vendredi de 14h00 à 17h00
03 22 89 73 38
11, rue de l'église 80680 Grattepanche
siscograttepanche@gmail.com

LES ECOLES :

HEBECOURT

03 22 42 14 80

MATIN :
08h50 – 11h50

APRES-MIDI :

13h40 – 16h40

RUMIGNY

03 22 42 02 73

MATIN :
08h55 – 11h55

APRES-MIDI :

13h45 – 16h45

GRATTEPANCHE

03 22 42 05 18

MATIN :
09h05 – 12h05

APRES-MIDI :

13h55 – 16h55

GARDERIE : 07h30-08h45 et 16h45-18h45

03 22 42 09 65 (Garderie et cantine)

LES HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE :

GRATTEPANCHE

08h35

13h25

RUMIGNY

08h40

13h30

HEBECOURT

08h50

11h50

13h40

16h40

RUMIGNY

08h55

11h55

13h45

16h45

GRATTEPANCHE

09h00

12h05

13h50

16h55

RUMIGNY

12h10

17h00

HEBECOURT

12h15

17h05